

LES PROBLÈMES AGRICOLES

La « commission Vedel » (allant beaucoup plus loin que M. Mansholt) estime qu'il faudrait en quinze ans rendre à la nature le tiers du territoire cultivable français

En décembre 1967, M. Edgar Faure, alors ministre de l'agriculture, confiait à une commission présidée par M. Georges Vedel, ancien doyen de la faculté de droit de Paris, la tâche de rédiger un rapport sur l'avenir à long terme de l'agriculture française (1968-1985). Le 27 juin 1969, la commission remettait le fruit de ses travaux à M. Boulin, le successeur de M. Edgar Faure. Son rapport analysait les contraintes pesant sur l'avenir de l'agriculture française, portait un diagnostic et dénonçait les « fausses panacées ». Il manquait la thérapeutique, la commission s'étant refusée à proposer d'elle-même le schéma d'une nouvelle politique agricole. M. Boulin lui demandait alors expressément de s'atteler à cette nouvelle tâche.

La commission se remit donc à l'ouvrage, et, en juin 1969, elle apportait à M. Duhamel un second rapport intitulé « Propositions pour une nouvelle politique agricole ».

Ce document a été présenté vendredi matin à la presse par M. Vedel. Trois mois se sont ainsi écoulés entre le moment où il a été remis au ministre de l'agriculture et sa publication officielle. Ce long délai est motivé par les hésitations des pouvoirs publics à mettre en circulation un document que certains milieux paysans trouveront sans doute aussi « provocant » — sinon plus — que le plan Mansholt. La commission propose en effet de « soustraire à la production » 8, voire 11 millions d'hectares au cours des quinze prochaines années, autrement dit de « geler » le tiers des surfaces cultivées en France, alors que le vice-président de la commission européenne avait avancé le chiffre de 5 millions d'hectares pour toute la Communauté.

Si le gouvernement a finalement pris le risque de laisser diffuser le « rapport Vedel » tout en laissant entendre par prudence qu'il ne constitue qu'une bonne analyse d'experts,

sans doute cela tient-il au fait que les conclusions des vingt-quatre « sages » de la commission — dont deux appartiennent au cabinet de M. Jacques Duhamel — viennent à point pour appuyer le discours de M. Chaban-Delmas (« le Monde » du 18 septembre). Le premier ministre, comme la commission, constate l'inanité de la politique de réforme des « structures ».

Les travaux de la commission Vedel seront aussi d'une grande utilité au gouvernement français quand s'ouvriront à Bruxelles les discussions sur le plan Mansholt. Paris fait au vice-président de la commission européenne le grief de vouloir étendre à l'agriculture communautaire la politique de réforme des structures qui a fait faillite en France. Dans les discussions bruxelloises, le gouvernement français pourra désormais opposer ses experts à ceux de M. Mansholt.

P.-M. D.

« Le problème fondamental, est-il écrit dans le rapport de la « commission Vedel », paraît se dédoubler ainsi : en premier lieu, comment assurer la transition d'une agriculture produisant trop et à des coûts élevés vers une agriculture capable d'adapter sa production aux besoins du marché et d'atteindre des coûts compétitifs en tenant compte des difficultés que les agriculteurs éprouvent à se convertir ? En second lieu, comment harmoniser les rapports entre l'agriculture, le domaine rural qu'elle va cesser peu à peu d'exploiter et la société industrielle et urbanisée en 1985 ? »

Plusieurs politiques sont possibles pour résoudre ce problème, mais elles seront toutes soumises, estime la commission, au cinq contraintes suivantes : « Les excédents agricoles prévus seront dépassés si la modernisation des structures est réalisée sans autre action complémentaire. Le mécanisme de soutien des marchés s'avèrera de plus en plus coûteux. Le groupe des agriculteurs est hétérogène. L'aspiration à une évolution plus humaine est générale. Enfin un bilan de la modernisation de l'agriculture doit intégrer les coûts de formation et de conversion. »

Tenant compte de ces contraintes, la commission a choisi un axe très précis pour la nouvelle politique agricole, dont elle recommande l'adoption au gouverne-

ment français. Cette politique devra rechercher « l'adaptation des capacités de production à la demande du marché » tout en prévoyant « un excédent disponi-

ble pour l'aide alimentaire aux pays de la faim ». Il s'agit là de « l'objectif primordial dont découleront les autres séries de mesures proposées ».

Action sur les « structures » de production

« La combinaison de deux agricultures, l'une traditionnelle, l'autre moderne, auxquelles est appliqué un système uniforme de soutien des prix, conduit, affirme la commission, à un gaspillage. » Elle n'est pas pour autant partisan de « substituer à la politique de soutien des prix un renforcement pur et simple de l'action sur les structures car celui-ci [...] ne ferait qu'accroître les tendances à la surproduction ». Il faut donc « entendre la politique des structures dans un sens très différent de celui donné jusqu'à présent ». Pour sa part la commission recommande trois séries de mesures.

● Réforme des modalités de soutien des marchés.

Pour parvenir à une meilleure orientation des productions en fonction des besoins, les pouvoirs publics ont le choix entre un système de quotas de productions, laissant aux gros producteurs la charge de supporter en partie leurs excédents et la fixation des prix agricoles à un niveau plus conforme à l'état des relations

entre l'offre et la demande. l'effet de la baisse des prix étant corrigé par des indemnités versées aux agriculteurs défavorisés. La commission se prononce en faveur de la seconde solution « plus prometteuse ». Elle recommande une « forte baisse du prix des céréales et du sucre à la production », l'objectif étant en tout état de cause « d'aligner les prix sur les coûts moyens des exploitations européennes où ils sont le plus bas ».

● Mise en réserve des terres libérées par les agriculteurs âgés.

D'ici à 1985, sept à huit millions d'hectares appartenant à des exploitations de moins de 20 hectares vont être libérées. « Il convient, estime la commission, de soustraire ces terres à la production pour éviter qu'elles ne soient remembrées en exploitations agrandies et ne concourent à l'aggravation de la surproduction. » La stérilisation de ces seuls 7 à 8 millions d'hectares sera insuffisante. La commission évalue à 11 sinon 12 millions d'hectares la surface des terres qu'il faudra « geler » en France d'ici à 1985 pour adapter la production à la demande, soit le tiers du territoire cultivable actuel.

● Aides sociales et de conversion.

Un million d'exploitants âgés peuvent prétendre bénéficier des aides sociales compensatoires qui devront être selon la commission « viagères et déliées du montant des apports sur les marchés ». Quant aux aides « économiques » (à l'équipement, au remembrement des terres, à la formation professionnelle agricole), « elles ne devront plus être dispensées qu'à une petite minorité de ceux qui estiment avoir vocation à devenir compétitifs ».

Les restrictions devront s'accompagner d'une réforme radicale du fonctionnement du Crédit agricole. « Il est préférable, juge la commission, de soumettre au droit commun les agriculteurs désireux d'assumer les risques de la compétition. Les taux d'intérêt consentis par le Crédit agricole devraient s'aligner sur le niveau moyen atteint pour l'ensemble des secteurs. »

La commission se réjouit des efforts du ministère de l'agriculture pour tenter d'ajuster l'enseignement agricole aux particularités d'un milieu défavorisé.

« Toutefois, rappelle-t-elle, il convient que le système éducatif dispense à tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine, une formation générale commune à tous, sur laquelle il est primordial d'insister à l'encontre de maintes théories et pratiques actuelles. »

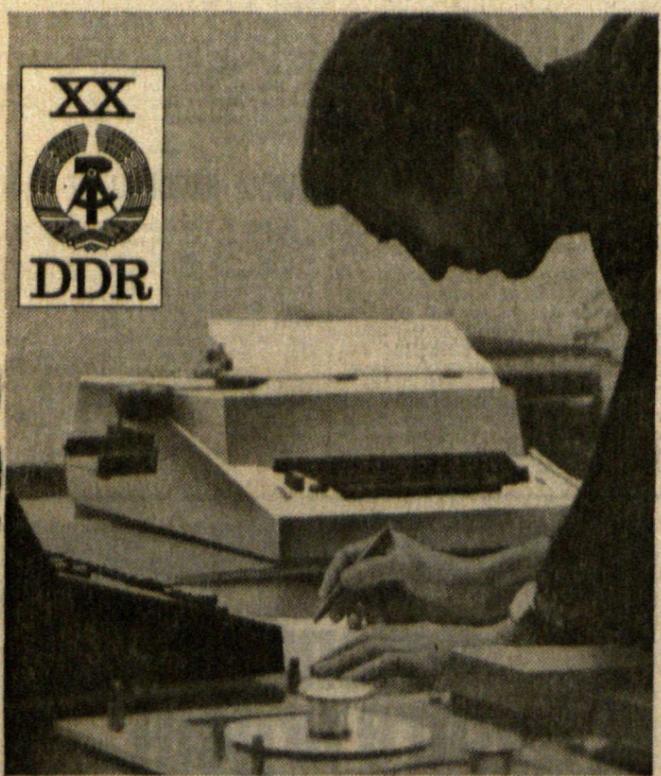
Les migrations professionnelles des agriculteurs vers les autres secteurs s'en trouveraient facilitées, note la commission, qui estime par ailleurs que « cent cinq mille à cent trente-cinq mille emplois devront être au minimum créés chaque année entre 1969 et 1985 dans les industries et activités tertiaires afin de reclasser les agriculteurs ». Il s'agirait là d'une accélération assez sensible des migrations professionnelles puisqu'en moyenne soixante-cinq mille agriculteurs ont changé de métier chaque année entre 1962 et 1967.

« L'agriculture ne se réconciliera pas avec la société industrielle en parcourant seule la distance qui l'en sépare. Les hommes de la fin du XX^e siècle vont découvrir le prix d'une vie équilibrée et variée. (...) Le problème de civilisation posé ne pourra être surmonté que par un aménagement des équilibres naturels et l'organisation des collectivités rurales de l'avenir. (...) Il faudra un nouveau système d'utilisation et de valorisation du territoire, qui permettra de relayer l'agriculture dans sa mission de protection de la nature. (...) Plus

de 7 millions d'hectares seront soustraits à la culture. Afin d'éviter que les friches ne dégradent irrémédiablement le paysage, d'autres facteurs devront prendre le relais de l'agriculture. (...) Dans toutes ces perspectives, l'habitant du domaine rural — agriculteur ou non — se voit confier des fonctions nouvelles. »

Le rapport de la « commission Vedel », dont la seconde partie compte 74 pages, se termine par cette note pessimiste : « Quelle que soit la solution choisie, la politique agricole des quinze prochaines années comportera des coûts importants pour la collectivité. Ni la diminution du nombre des hommes employés en agriculture, ni la restructuration des exploitations, ni même l'amélioration de leur gestion ne suffiront à adapter les productions aux besoins des marchés. Le potentiel de surproduction et l'encombrement qui règnent dans la profession ne pourraient être maîtrisés qu'au prix d'une planification dont la rigueur serait jugée intolérable. (...) Cependant moins la révision de politique sera radicale ou plus elle sera tardive, plus le développement national en sera affecté. »

XX^e ANNIVERSAIRE DE LA DDR
20 années de succès dans l'exportation d'équipements de bureau.



automatiser, rationaliser !
Deux impératifs de notre époque

Deux impératifs particulièrement sensibles dans l'organisation des services administratifs et pour lesquels l'électronique joue un rôle décisif. L'électronique : son application aux machines automatiques compatibles et à calculer, c'est le nouvel atout des industries du traitement de l'information et de la machine de bureau de la R.D.A. C'est l'entreprise du commerce extérieur BUROMASCHINEN-EXPORT qui assure la livraison dans les principales parties du monde des machines SOEMTRON - ASCOTA - OPTIMA et ERIKA. Ne manquez pas de vous renseigner sur son programme d'exportation à l'occasion du SICOB, où des techniciens et opérateurs seront en permanence à votre disposition.

BUROMASCHINEN-EXPORT GmbH - BERLIN - R.D.A.
du 25.9.69 au 4.10.69 - SICOB STAND B 1213

14 de
cons
c'est
trop

14 millions de lecteurs-consommateurs chaque semaine le plus grand magazine allemand à mettre à la disposition 6 éditions régionales correspondantes économiques allemandes. Ce qui publicitaire sur mesure, très avantageux, chaque édition ayant sa couleur. HOR ZU, le magazine de toutes les familles allemandes magazine féminin : 7 millions de lecteurs EXPORTATEURS FRANÇAIS, soit localisée, économique et rentable dans HOR ZU, le support des médias en Allemagne.

HOR ZU 6 éditions une édition

Pour tous renseignements adressez

AIRES

UN PRÊT INTERNATIONAL DE 10 MILLIONS DE DOLLARS A LA COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINÉE

La Société financière européenne (S.F.E.) de Paris vient d'accorder un prêt d'un montant de 10 millions de dollars (55 millions de francs) à la Compagnie des bauxites de Guinée, filiale à 49 % du gouvernement de Conakry et à 51 % d'un consortium international de producteurs d'aluminium où figurent Pechiney et Ugine-Kuhlmann. La S.F.E. Paris est une banque de crédit à moyen et long terme, fondée par l'Algemeine Bank Nederland N.V., la Banca Nazionale del Lavoro, la Bank of America N.T. et S.A., la Banque nationale de Paris, la Barclays Bank Ltd et la Dresdner Bank A.G.

Ce prêt sera utilisé — ainsi que des fonds provenant d'autres sources — à l'exploitation des réserves de bauxite de Sangaredi, dans la région de Boke, au nord-ouest de la Guinée. La mise en valeur et l'exploitation de ces réserves comportent la construction d'un chemin de fer, d'un port, d'une agglomération résidentielle et la création d'installations d'extraction, de traitement et de transport du minerai de bauxite.

LES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES FAISANT APPEL A L'ÉPARGNE ont été déposés. M. Jacques Ferry, président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française, sera président du conseil d'administration de la nouvelle association, qui définira dans les premiers jours d'octobre les critères du recrutement de ses membres et ses premiers objectifs. On sait déjà qu'elle examinera les problèmes spécifiques aux grandes entreprises, sans pour cela que ses adhérents cessent de faire partie du Conseil national du patronat français.

DES CAMIONS « SKODA » SERONT FABRIQUÉS EN BULGARIE. — La firme tchèque fournira à la Bulgarie la plupart des installations nécessaires et toute l'aide requise pour commencer l'an prochain, au rythme de trois mille par an, la fabrication des camions. — (A.F.P.)

ÉNERGIE

LE PIPE-LINE MÉDITERRANÉE-RHÔNE SERA PROLONGÉ VERS LA SUISSE

Les pourparlers en cours depuis longtemps en vue de prolonger en territoire helvétique le pipeline Méditerranée-Rhône semblent ne plus devoir porter que sur des questions de détail. Cet ouvrage, qu'il ne faut pas confondre avec l'oléoduc à pétrole brut Méditerranée-Rhin, dessert en produits raffinés pompables une trentaine de dépôts alimentés par les raffineries des régions marseillaise et lyonnaise. Sa prolongation en Suisse permettrait, à partir de 1971, pense-t-on, d'accroître de plusieurs centaines de milliers de tonnes le trafic sur la distance la plus longue.

Cette dernière question est à l'arrière-plan d'un débat mouvementé entre actionnaires sur la tarification, la manière dont elle est agencée pouvant profiter aux uns et nuire aux autres selon la localisation des raffineries (voir le Monde du 25 février). L'administration avait imposé un tarif de compromis que l'ensemble des actionnaires n'entendait soumettre à l'homologation qu'à condition de pouvoir majorer ce tarif pendant le délai nécessaire pour que l'accroissement du trafic supplémentaire suisse aidant, la gestion de la canalisation devienne équilibrée.

L'ELECTRIC BOAT, filiale de la General Dynamics, étudie un pétrolier sous-marin géant qui pourrait passer sous les glaces de l'Arctique. Cette étude est faite pour le compte de la Humble Oil and Refining, la même société qui fait procéder aux essais du Manhattan. — (A.F.P.)

LA COMPAGNIE HUMBLE, propriétaire du pétrolier géant Manhattan, confirme que le navire n'affrontera pas la banquise polaire au cours de son voyage de retour d'Alaska mais fera pendant un mois des essais dans le détroit de Melville. Cette décision a été prise à la suite de la constatation à Sachs-Harbor, dans l'île de Banks, de « très légers dégâts » à l'une des hélices du John-A.-MacDonald, le brise-glace canadien qui a accompagné le pétrolier américain dans sa conquête historique du passage du Nord-Ouest. — (A.F.P.)

MONNAIES ET CHANGES

BAISSE DU FRANC A LONDRES

Pour la première fois depuis la dévaluation, le franc, sur le marché des changes, à Londres, a été coté jeudi au-dessous de la parité officielle.

M. DAVID KENNEDY : la France a vendu aux États-Unis 325 millions de dollars d'or pendant les six premiers mois de l'année.

Washington, 19 septembre (A.F.P.). — La France a vendu 325 millions de dollars d'or aux États-Unis pendant les six premiers mois de l'année, a annoncé jeudi le secrétaire au Trésor, M. David Kennedy.

Dans une lettre au Congrès, M. Kennedy a indiqué que les achats d'or à la France depuis le début de l'année avaient été la source principale de la reconstitution du stock d'or des États-Unis. Ce stock était de 11 153 millions de dollars au 1^{er} juillet, de 10 467 millions de dollars à son niveau le plus bas pendant la ruée spéculative sur l'or de mai 1968.

COLLOQUES ET CONGRÈS

UNE ÉTUDE NOUVELLE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES : la rentabilité dans l'entreprise

« La rentabilité dans l'entreprise », tel est le thème choisi par l'ordre des experts comptables et des comptables agréés pour son prochain congrès national, qui a lieu à Lyon du 19 au 21 septembre. Un volumineux document présenté par les rapporteurs fait la synthèse de leurs travaux préparatoires (1). Il se décompose en deux parties : les principes généraux de la rentabilité et les méthodes d'analyse de la rentabilité. Comme le dit M. Jean Fourastie dans l'introduction : « Une idée anime tout l'ouvrage : pour être efficace, une étude de rentabilité doit être prévisionnelle. »

Le principe fondamental de la méthode d'analyse de la rentabilité que proposent les experts comptables est la notion de modèle. « Si l'entreprise est divisée en centres de rentabilité indépendants, il devient alors possible de décomposer le résultat global qui mesure la « rentabilité » de l'entreprise tout entière en résultats partiels propres à chaque centre de rentabilité et d'analyser les écarts entre les objectifs (particuliers à chaque centre) et les réalisations de ce centre ; chacun des écarts partiels « explique » en quelque sorte l'écart global constaté entre l'objectif général (mesuré par un résultat global prévisionnel) et le résultat global réalisé. »

Le modèle mathématique qui résulte de cette explication permet non seulement d'évaluer la rentabilité globale mais de définir les causes de ses variations.

A partir de ces estimations, il est possible de construire une politique de développement réaliste. L'ouvrage se termine d'ailleurs sur l'étude de la rentabilité des investissements et de la recherche.

(1) La rentabilité dans l'entreprise. Ordre des experts comptables et des comptables agréés. Editeur, société nouvelle Mercure, 4, place Franz-Liszt, Paris-10^e. — 325 pages.

Bilan de la Banque de France

La situation hebdomadaire de la Banque de France, arrêtée au 11 septembre, fait apparaître à l'actif une augmentation de 43 millions de francs du poste « disponibilités à vue sur l'étranger » et en passif une diminution de 22 millions du poste « compte des banques et institutions financières étrangères ». Le rapprochement de ces deux chiffres semble indiquer une rentrée nette de devises de 65 millions de francs, soit environ 13 millions de dollars (les postes relatifs aux devises n'ont pas encore été réévalués pour tenir compte de la dévaluation).

(Principaux postes sujets à variation en millions de francs)

ACTIF	4/9	11/9
Encaisse or	4 322	4 322
Disponibil. à l'étranger	14 393	14 436
Av. Fonds stabilisation
— Conc. au F.M.I.	1 367	1 367
— Autres opérations
Annuités de prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	1 198	1 198
Monnaies divisionnaires	25	22
Comptes courants post.	263	213
Prêts à l'Etat	5 450	5 450
Avances à l'Etat	3 452	3 452
Portefeuille d'escompte	43 175	42 798
Mob. créance de France
Effets repris, crédits à court terme
Obligations cautionnées	3 402	3 096
— nets gar. par Off. sér.	1 308	1 704
Autres effets France	9 127	9 194
Eff. mob. créd. moy. t.	7 061	6 649
Prêts spéc. à la constr.	6 801	6 822
Aut. créd. à moyen t.
Mob. créances étr.
Effets repris, crédits à court terme	9 382	9 239
Effets mob. créances à moyen terme	6 892	6 091
Eff. nég. ach. en France	19 053	19 396
Av. à 30 jrs. eff. publ.
Avances sur titres	138	137
Effets en cours	1 102	1 208
Divers	1 311	1 320

PASSIF	4/9	11/9
Billets au porteur	72 466	71 588
Comptes courants étab. astreints à la const. de réserves	5 238	6 070
Compte Trésor public	0,45	0,18
— banques étrangères	6 634	6 613
— et de dépôts	7 532	7 633
Divers	3 129	3 218

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

PRÉTABAIL SICOMI

Les caisses de retraite interentreprises, important établissement de prévoyance (Groupe ORI, CRIP, CRIA) entrent au comité des engagements de Prétabail Sicomi. Il est rappelé que ce comité réunit, autour des dirigeants de la société, des industriels et des institutions financières telles que le Crédit populaire, la B.I.M.P. et la Banque Rothschild. Les caisses de retraite interentreprises trouveront dans leur participation au développement de Prétabail Sicomi — dont on connaît la carrière exemplaire au service de l'épargne — un emploi à leurs réserves à la fois assuré d'une bonne rentabilité et d'une valorisation constante.

JAEGER

Le dividende de 4,60 francs (avoir fiscal de 2,30 francs), représenté par le coupon n° 52, sera mis en paiement le 22 septembre 1969, aux guichets de la Banque Worms et Cie, de la Banque nationale de Paris, du Crédit lyonnais, du Crédit commercial de France, du Crédit industriel et commercial et de la Société générale.

BANQUE NATIONALE DE PARIS

La B.N.P. vient de constituer sous la domination de Compagnie d'investissement de Paris, une société de portefeuille, au capital initial de 100 000 F, ayant pour objet principal la prise de participation ou d'intérêt dans des sociétés ou entreprises industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières. Le premier conseil d'administration, présidé par M. Gaston D. Fossé, directeur général adjoint de B.N.P., comprend MM. Pierre Bailley, Serge Dexpert, Pierre Jarry, Claude Reinhart et Jacques-Pierre Vizior.

PUBLI-SERVICE

Vient de paraître le numéro AUTOMNE 69 du GUIDE DES PLACEMENTS

LES PERSPECTIVES DU MARCHÉ BOURSIER AMÉRICAIN

L'ÉVOLUTION DES GRANDES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

LES ACTIONS AMÉRICAINES PARAÎSSANT INTÉRESSANTES ACTUELLEMENT

Tous les trimestres, le département d'études financières de MERRILL LYNCH à New York (qui n'occupe pas moins de 300 personnes) édite un « GUIDE DES PLACEMENTS ».

Ce document, particulièrement important pour les gérants de portefeuilles, est destiné à tous ceux qui s'intéressent aux valeurs américaines. Il répond notamment à ces questions fondamentales. De plus, il fait état des renseignements économiques et financiers tels que l'évolution du commerce de détail, le placement des capitaux, les dépenses publiques...

Enfin, il donne une sélection des valeurs américaines choisies en fonction des différents objectifs d'investissement.

Pour recevoir ce document, il vous suffit de remplir le coupon-réponse ci-dessous et de nous l'adresser.

C'est une Actualité Merrill Lynch

COUPON-RÉPONSE

Veillez me faire parvenir, sans engagement de ma part, un exemplaire du « Guide des Placements ».

NOM

PROFESSION

ADRESSE

TÉL.

Les services concernant les recherches et l'exécution des ordres dont il est question dans cette annonce sont fournis par MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH Inc., NEW YORK

MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH
25 Champs-Élysées - Paris 8^e • Hôtel Carlton - Cannes

défendez votre argent

POUR VOTRE ÉPARGNE VOUS DEVEZ CHOISIR un refuge sûr qui préserve la valeur de votre argent et bénéficie d'une haute rentabilité : ces qualités vous sont offertes par **LE PLACEMENT UNIFONDS** qui insensiblement aux crises monétaires, joint la sécurité « Pierre » à l'essor industriel.

GARANTIES ET AVANTAGES PARTICULIERS :
Perception trimestrielle de revenus élevés - avantages fiscaux - récupération rapide du capital - fonds recueillis en banque - contrôleurs financiers et commissaire aux comptes - souscription par parts de 1000 francs.

SÉCURITÉ POUR VOTRE CAPITAL
indexation des revenus revalorisation du capital.

RENTABILITÉ IMMÉDIATE
UNIFONDS, Société Civile de Placement Immobilier Collectif, Siège Social 34, rue de Berri, Paris 8^e. Le Capital devant être porté à 100 000 000 F. Valeur nominale de la part 1000 F. Prime d'émission fixée à chaque augmentation de Capital par la Gérance conformément à l'article 8 des statuts. Cession par transfert. Responsabilité des associés fixée par l'article 1863 du Code Civil. Extrait du B.A.L.O. n° 16 du 17.2.1969

UNIFONDS société civile de placement de placement
34, r. de Berri, PARIS 8^e Tél. 359 49 86

Pour recevoir une documentation personnelle envoyez ce coupon, prénommé, adresse à l'UNIFONDS, 34, r. de Berri, Paris 8^e

ou une carte de visite portant la mention UNIFONDS